



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Financement du transport scolaire des collégiens :
Jean DELALANDRE, Maire, souligne l'action de Duclair pour éviter aux familles une
sortie brutale du dispositif de gratuité.
Pour la rentrée 2015, la Ville agit, par le biais de son C.C.A.S,
pour maintenir la gratuité pour les familles duclairoises.**

Le financement du transport des collégiens sera amené, lors de la dissolution prochaine du syndicat intercommunal du collège de Duclair, à relever de la compétence exclusive de la Métropole Normandie Rouen.

Dès novembre 2012, le Président de la Métropole écrivait à Bernard LEGER, Président du syndicat du collège, sur la nécessité de statuer sur la question de la participation financière des familles :

- soit enclencher l'évolution de celle-ci.
- soit créer les conditions pérennes d'un financement communal afin de permettre un maintien de la gratuité pour les familles.

Alors que la pression fiscale de l'Etat ne cesse d'augmenter sur les familles, Duclair estime qu'une charge nouvelle (60 € par collégien) n'est pas acceptable Le 9 mars, le Conseil municipal de Duclair, qui par ailleurs a pris la décision de ne pas augmenter les impôts locaux, a souhaité retenir la seconde solution : la participation de la Ville au syndicat pour garantir la gratuité des frais de transports.

Or, réuni le 8 avril 2015, **le syndicat du collège a pris une décision contraire, impliquant cette charge nouvelle pour les familles.**

La Ville de Duclair, estimant totalement malvenu l'ajout de cette charge en 2015, a donc décidé d'agir concrètement et avec détermination, par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) qui reconsidérera cette question l'an prochain pour éviter toute évolution brutale pour les familles

Ainsi, le 10 avril dernier, le C.C.A.S. de Duclair a délibéré pour un remboursement aux familles, à hauteur de 60 € par collégien duclairois. (Sur production auprès du C.C.A.S d'un justificatif du paiement et d'un R.I.B.).

La gratuité du transport scolaire des collégiens est ainsi préservée en 2015 pour les Duclairois.

Le Maire,

Jean DELALANDRE